

Le Conseil Municipal adopte les plans de financement des quatre projets intéressant la réhabilitation du Centre bourg



Le Conseil Municipal adopte les plans de financement des quatre projets intéressant la réhabilitation du Centre bourg

C'est sous la présidence du maire, Jean-Michel Blay, que s'est tenue le 19 décembre la réunion du Conseil Municipal où dix délibérations étaient à l'ordre du jour. Elles furent toutes approuvées à l'unanimité sauf une, celle concernant le projet de l'entrée nord de la Bastide où l'opposition par deux voix s'est abstenue.

La séance débuta par les décisions du maire, une dizaine environ, parmi lesquelles sont à souligner des travaux concernant la correction acoustique au restaurant de l'école élémentaire, des travaux de signalisation, la création d'un réseau d'eaux usées et le branchement en eau potable pour la salle de spectacles. Laquelle d'ailleurs a tous ses lots attribués pour sa construction avec le lot No 12 qui concerne les équipements scéniques. Le Conseil Municipal a choisi l'entreprise Avant Scène dont le devis des travaux s'élève à 33.900 euros.

Claudine Carayol, adjointe aux finances et à la culture, présenta les plans de financement des quatre projets intéressant la réhabilitation et la redynamisation du Centre bourg. Il s'agit d'un projet global avec un contrat signé entre la commune et la Région, l'Etat intervenant aussi dans le programme pluriannuel. Ces quatre projets concernent la redynamisation du centre bourg (751.000 euros TTC), entrée nord de la Bastide (540.000 euros), réhabilitation de la mairie (210.000 euros) et l'entrée nord de la bastide (633.600 euros).

Jean Gaillard conclura la séance en détaillant certains points du rapport d'activités 2017 du Grand Auch Cœur de Gascogne alors que le Conseil Municipal adoptera le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) sur l'évaluation des transferts de charges SDIS qui s'élèvent à 82.069 euros.

Au chapitre de questions diverses, Jean-Michel Blay précise que la population légale pour 2019 sera de 2.597 personnes, celle-ci pour 2015 était de 2.600 habitants.

Les vœux à la population auront lieu le samedi 12 janvier à 18 heures.